

Conditions générales d'utilisation de SponsorBoost

Entre

La société Prestasoft

SARL, au capital de 9 832 euros
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice, sous le numéro 2003B00622
dont le siège social est situé au 9 rue caffarelli à Nice
représentée par Philippe Vasseur, dûment habilité aux fins des présentes
ci-après dénommée SponsorBoost

et

Vous

ci-après dénommé l'affilié

SponsorBoost et l'affilié seront conjointement appelés "les Parties"

0. Présentation du service de SponsorBoost et des conditions générales d'utilisation de ce service

SponsorBoost est une plateforme en ligne dédiée à la promotion de produits et de services.

Elle met en relation des annonceurs et des personnes qui souhaitent relayer les publicités de ces annonceurs.

Les présentes conditions générales décrivent les conditions d'accès aux services fournis par SponsorBoost et leurs conditions de fonctionnement.

1. Définitions

Affilié : c'est vous. Vous acceptez et respectez l'ensemble des règles précisant l'accès aux services de SponsorBoost et celles relatives à leur fonctionnement.

Plateforme : les moyens techniques par lesquels SponsorBoost fournit ses services. Ces moyens techniques peuvent être propres à SponsorBoost, ou être opérés par des tiers sous la responsabilité de ces derniers.

Elle est accessible principalement par le nom de domaine : sponsorboost.com

Annonces : tiers à SponsorBoost, qui utilise ses services pour de la publicité

Services : les services fournis par SponsorBoost ou ceux auxquels elle permet d'accéder. Ces services sont décrits dans les conditions particulières.

Publicité : toute annonce promotionnelle conçue par un annonceur sous sa responsabilité, destinée à être relayée par voie électronique, sous toute forme.

Site web : une page web, ou un ensemble de pages web, conçu en utilisant les principaux protocoles techniques en vigueur, hébergé sur un ou plusieurs serveurs permettant de le rendre aisément accessible sur internet, et dont l'affilié a la maîtrise juridique et technique.

Informations : l'ensemble des éléments fournis par l'affilié, indiqués avant la conclusion du contrat, lors de sa conclusion, ou au cours de l'exécution du contrat. Elles doivent être fidèles et sincères.

Contrat : l'ensemble des dispositions conventionnelles organisant les relations entre SponsorBoost et l'affilié, comprenant les présentes conditions générales, les conditions particulières auxquelles elles renvoient, et les éventuelles stipulations particulières additionnelles (figurant, par exemple, sur la plateforme).

Ces dispositions sont évolutives. De convention expresse, les parties prévoient que tout accès à la plateforme après modification du contrat entraîne acceptation de ses nouvelles dispositions.

2. Services de SponsorBoost

SponsorBoost fournit un service de courtage aux publicités par voie électronique, et joue le rôle d'intermédiaire entre annonceurs et affiliés potentiels.

La fourniture de ces services passe principalement par la plateforme.

La fourniture des services de SponsorBoost étant dépendante du marché et de la technique, ses services peuvent s'en trouver affectés, et SponsorBoost pourra, à tout moment, réduire, suspendre, ou interrompre, en tout ou en partie, ses services, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

3. Conditions d'inscription et de maintien

Pour devenir affilié, il faut le solliciter auprès de SponsorBoost. Toute inscription est soumise à l'approbation préalable de SponsorBoost, pour le bon fonctionnement de ses services, tant à l'égard des annonceurs que des affiliés.

Il n'est accepté qu'une inscription par personne.

L'affilié :

- est une personne physique disposant de la capacité juridique, ou
- est une personne morale dûment représentée par une personne habilitée.

L'affilié déclare être en mesure d'exécuter le présent contrat, ses conditions particulières, ainsi que les conditions contractuelles définies par les annonceurs, et que :

- son site web respecte les standards techniques les plus courants
- il exerce son activité dans le respect des règles sociales, commerciales et fiscales
- sa situation fiscale lui permet de gagner licitement de l'argent grâce aux services de SponsorBoost

Afin de prétendre pouvoir continuer d'avoir accès à la plateforme et aux services de SponsorBoost, l'affilié devra respecter l'ensemble des obligations décrites ci-dessus tout au long de l'exécution du contrat. Toutes ces conditions sont substantielles, et si l'une venait à manquer, le contrat sera réputé avoir cessé de plein droit à la date de disparition de l'une de ces conditions.

A tout moment, SponsorBoost pourra demander à un affilié de justifier de l'authenticité de son identité, ou de ses coordonnées, par l'envoi de pièces justificatives. Elles devront être fournies immédiatement, sous peine de suspension/résiliation.

4. Obligations de l'affilié

A son inscription, l'affilié fournit ses nom, coordonnées, coordonnées bancaires, adresse e-mail valides, et autres éléments demandés par SponsorBoost pour la bonne exécution du contrat. Ces éléments peuvent comprendre :

- les éléments d'identification propres aux personnes morales,
- l'URL d'accès au(x) site(s) web que l'affilié souhaite mettre à la disposition des annonceurs pour relayer leur publicité,
- une indication du type de site dont il s'agit et/ou de la catégorie à laquelle il appartient,
- les données de fréquentation de son ou ses sites web.

L'affilié indiquera sans délai tout changement de l'un ou l'autre de ces éléments. A défaut, le contrat sera réputé avoir cessé de plein droit à la date de modification de l'un ou l'autre de ces éléments.

L'affilié s'engage à relever régulièrement et à tenir compte, de la correspondance envoyée par SponsorBoost. Son attention est attirée sur le fait que cette correspondance peut contenir des avis sur les publicités, des mises à jour, des informations techniques, des informations relatives aux publicités, etc.

L'affilié s'engage :

- A s'assurer de la conformité du point de collecte avec la législation applicable relative au dépôt des cookies, traceurs et acquisition de leads concernant notamment :
- Le Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère Personnel (RGPD 2016/679) ;
- Toute recommandation exécutoire que la CNIL pourrait émettre telles que la délibération^o 2013-378 du 5 décembre 2013 précisées par la position du 23 mai 2017 sur la publicité ciblée ;
- Toute réglementation qui viendrait à s'y substituer telle que le projet de Règlement e-Privacy en cours d'élaboration s'il venait à être adopté.

L'affilié est titulaire et responsable d'un fichier automatisé qui contient des données à caractère personnel à des fins d'activités publicitaires et de prospection commerciale, données susceptibles d'être utilisées pour la réalisation de campagnes publicitaires et communiquées à des tiers, conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et duquel découle la directive 95/46/CE, ci-après dénommé RGPD. En cochant l'acceptation à nos conditions générales, ce dernier s'engage au respect de toutes ces obligations.

5. Sincérité, et lutte contre les abus

Quelle que soit la nature ou le contenu d'une information fournie par l'affilié, que sa fourniture naisse du présent contrat ou non, l'affilié s'oblige à fournir des informations exactes, sincères, et fidèles à la réalité.

L'affilié s'engage à ne pas frauder les droits de SponsorBoost, des annonceurs, ou de toute autre personne avec laquelle est liée SponsorBoost pour l'exécution de ses services. Il interdit ou s'interdit notamment :

- la fraude aux clics, par l'affilié ou par un tiers (en particulier, mais non exclusivement, par la surveillance ou le filtrage des adresses IP, l'absence d'atteinte au système de *tracking*, etc.),
- les actions publicitaires non autorisées (spécifiques à chaque campagne, exemple : incentive ou mots-clefs interdits sur certaines campagnes)
- l'émission de facture ne correspondant pas à des opérations effectives,

- l'introduction illégale, ou le maintien illégal, dans un système de traitement automatisé de données utilisé pour les besoins de l'exécution du présent contrat,
 - l'envoi de courrier non sollicité par un destinataire (spam),
 - l'utilisation d'une base de données qui ne serait légalement constituée et entretenue, en particulier au regard des règles protectrices des données personnelles,
 - la publicité trompeuse ou mensongère,
 - la violation des règles du droit de la consommation,
 - l'absence de mentions légales sur son site web,
 - la violation des règles découlant de la loi française pour la confiance dans le commerce électronique,
- cette liste n'étant pas exhaustive.

Le contrat sera réputé avoir cessé de plein droit à la date du premier manquement à l'obligation de sincérité découlant du présent contrat et/ou au début du comportement frauduleux. D'autre part, le compte de l'affilié sera alors désactivé, son solde remis à zéro et les factures en cours annulées. L'affilié pratiquant quelque tentative de fraude que ce soit sera immédiatement poursuivi en justice et devra rembourser les sommes déjà perçues, majorées des frais de recouvrement.

6. Preuve

Les échanges électroniques entre SponsorBoost et l'affilié, notamment par e-mail ou au moyen de la plateforme, peuvent servir de preuve pour SponsorBoost et/ou les annonceurs. L'affilié reconnaît et accepte que les informations fournies lors de ces échanges puissent être utilisées comme moyen de preuve par SponsorBoost et/ou les annonceurs. Les échanges par voie électronique sont supposés émaner de l'affilié lorsqu'est utilisée l'adresse e-mail connue de SponsorBoost, soit celle qui lui a été indiquée lors de l'inscription ou par la suite. L'affilié est, à cette fin, responsable de la préservation et de la confidentialité des identifiants et outils qu'il utilise dans ses relations avec SponsorBoost. De la même façon, chaque opération en lien avec le compte de l'affilié est présumée faite par lui.

7. Propriété intellectuelle

L'affilié convient que le contrat ne lui donne ni concède aucun droit sur les éléments protégés par la propriété intellectuelle ou les signes distinctifs qui viendraient à être utilisés dans le cadre ou pour les besoins de son exécution autres que les siens.

Il revient à l'annonceur de vérifier qu'il les utilise dans le respect du droit de leurs titulaires ou exploitants, et dans le respect des droits des tiers.

L'affilié autorise SponsorBoost à utiliser ses signes distinctifs et/ou droits de propriété intellectuelle, dans le cadre de la fourniture de services ou pour la promotion de ceux-ci auprès de tiers.

8. Données personnelles

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés », le traitement des données personnelles relatives aux affiliés (qui inclut les données énoncées dans les conditions générales ou particulières, et toutes données nécessaires à leur exécution) a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, sous le n° 1315117.

L'affilié dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent, qu'il peut exercer auprès de SponsorBoost à l'adresse postale suivante :

PRESTASOFT SARL – 9 rue caffarelli – 06 000 Nice

9. Fonctionnement de la plateforme

L'activité et l'utilisation de la plateforme se font en ligne, ce qui entraîne un aléa technique accepté par l'affilié.

L'affilié déclare disposer des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation de la plateforme. Il utilise également des outils de lutte contre les virus, spywares, ou autres logiciels malveillants. Il reconnaît que les caractéristiques et les contraintes d'internet ne permettent pas de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données. SponsorBoost ne peut donc garantir que la plateforme fonctionnera ou que ses services seront fournis sans interruption ni erreur.

En particulier, ils pourront être momentanément interrompus pour cause de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation.

Dans la mesure du possible, SponsorBoost informera ses affiliés préalablement à une opération de maintenance ou de mise à jour. L'affilié renonce à rechercher la responsabilité de SponsorBoost à raison du fonctionnement et de l'exploitation du site et des services.

SponsorBoost ne saurait être tenue pour responsable d'un non fonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisations de la plateforme imputables à un réseau non adapté, à des dysfonctionnement internes au fournisseur d'accès de l'affilié, à l'encombrement du réseau internet, ou toutes autres raisons.

Au moyen de la plateforme, SponsorBoost assure une activité d'intermédiaire entre annonceurs et affiliés, qui consiste en une obligation de moyens. A ce titre, SponsorBoost ne saurait en aucun cas être tenue responsable, notamment :

- de la publicité ou de la politique commerciale des annonceurs. Il appartient à l'affilié de s'assurer qu'elles sont conformes au droit et à sa propre politique éditoriale ;
- du bon déroulement des relations entre un annonceur et un affilié.
- des critères de validation/refus des transactions (inscriptions, ventes) par les annonceurs. De ce fait, toute transaction refusée par un annonceur implique le non-paiement de la commission à SponsorBoost qui le répercute évidemment à l'affilié.

10. Dépendance économique

Dans le cas où l'affilié se trouverait en situation de dépendance économique à l'égard de SponsorBoost au sens des articles L. 420-2 ou L. 442-6 du code de commerce, il en informera cette dernière.

11. Assurances

Les parties déclarent être assurées pour les éventuelles conséquences préjudiciables des engagements qu'elles prennent dans le cadre de ce contrat.

12. Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure suspend l'exécution de ce contrat.

Aucune des Parties n'aura failli à ses obligations contractuelles dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par la force majeure.

Seront considérés comme cas de force majeure les faits indépendants de la volonté des Parties et possédant les caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité tels qu'ils sont définis par la jurisprudence. Les parties ayant une activité électronique, ces faits incluent les éventuelles ruptures de fourniture d'énergie, pannes de réseaux ou d'infrastructures permettant le bon fonctionnement d'internet.

La force majeure ne libérera de ses obligations contractuelles la partie qui l'invoque que dans la mesure et pendant le temps où elle sera empêchée de les exécuter sans que le contrat soit pour autant prorogé.

Cette partie devra s'efforcer de remédier rapidement à la cause de l'inexécution et devra assurer l'intégralité de ses obligations dès la disparition de cette cause, l'autre partie étant jusqu'à cette date, libérée de ses obligations contractuelles.

A cet effet, la partie concernée par la force majeure devra en informer l'autre partie dans les meilleurs délais par tout moyen à sa convenance.

13. Garantie

L'affilié garantit SponsorBoost contre l'ensemble des difficultés qui résulteraient de leurs relations (tant des conditions générales que des conditions particulières ou toute autre accord survenu), en particulier, mais non exclusivement, contre toute responsabilité, procédure, coût, dommage, perte et dépense à la charge de SponsorBoost résultant des activités de l'affilié, du contenu de son site web ou de tout message promotionnel qu'il conçoit, des conséquences de ceux-ci, de tout manquement au présent contrat, de toute négligence ou toute faute, y compris notamment, de l'utilisation inappropriée, négligente ou non autorisée du service de SponsorBoost.

A titre d'exemple, et sans que la liste qui suit soit exhaustive, il garantit SponsorBoost contre toutes conséquences (y compris mais non exclusivement juridiques, financières, d'image, etc.) :

- de l'introduction d'un virus ou tout logiciel malveillant dans la plateforme,
- de son comportement envers tout annonceur,
- de son comportement envers tout affilié,
- de la violation des règles légales ou contractuelles (en particulier, mais non exclusivement, contre le spam, la fraude aux clics, etc.).

14. Interprétation du contrat

La compréhension et l'interprétation du contrat se fait en premier lieu par référence au droit français, et si besoin, de façon additionnelle, par référence à toute règle qui trouverait à s'appliquer de façon pertinente (droit applicable aux relations annonceurs/affiliés, pays où est constatée la violation du contrat, etc.).

15. Droit applicable, élection de domicile, attribution de compétence

Le présent contrat est régi par la loi française.

Les parties élisent respectivement domicile aux adresses qu'elles ont indiqué dans le cadre ce contrat.

Tout changement d'adresse sera indiqué sans délai à l'autre partie.

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, qui n'aurait pu préalablement être résolu à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nice.